



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 2 DECEMBRE 2024 A 19H30

Le 2 décembre 2024, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 26 novembre 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Norman PANTER, Isabelle QUESNEL, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Zagros-Hammi TUM, Thomas ZLOWODZKI, Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Eléonore MORENO (pouvoir à Alice SEBBAG), Franklin OBIANYOR (pouvoir Nathalie VASSEUR), Patricia BARTOLI (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Quentin CHOLLET (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY).

Absents Excusés :

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 32

représentés : 7

absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Jacques BOULANGER est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2024

Délibération n°24-120

DGS : Nathalie COLUCCI
 Service : Ressources Humaines
 Affaire suivie par Marie LOUMI

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°83-634 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets portant statuts particuliers des différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

VU l'avis du Comité social territorial du 28 novembre 2024,

VU le tableau des effectifs.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de modifier comme suit le tableau des effectifs :

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TC	69		-8	61
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 25h87	0	+1		1
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 8h05	17	+11		28
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 26h16	9	+3		12
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 17h08	0	+2		2
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 11h21	13		-4	9
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 12 h	6		-6	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 17h	8		-8	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe TNC 24 h	10		-10	0
Adjoint d'animation principal de	30		-30	0

GRADES	EFFECTIF BUDGETAIRE	MODIFICATIONS		
2 ^{ème} classe TNC 6 h				
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe TC	2	+1		3
Adjoint d'animation à TNC 8h05	9		-9	0
Adjoint d'animation à TNC 11h21	13		-13	0
Adjoint d'animation à TNC 20h55	3		-3	0
Adjoint d'animation à TNC 22h17	1		-1	0
Adjoint d'animation à TNC 26h16	9		-9	0
Adjoint d'animation à TNC 26h40	6		-6	0
Adjoint d'animation à TNC 25h31	0	+1		1
Adjoint administratif TC	24		-4	20
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe TC	22	+6		28
Aide-soignant de classe supérieure TC	3	+1		4
Aide-soignant de classe supérieure TNC 28h	1	+1		2
Aide-soignant de classe normale TC	12		-1	11
Aide-soignant de classe normale TNC 28 h	1		-1	0
Psychomotricien TC	0	+1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe 13 h	1		-1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe 15 h	0	+1		1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe TC	5	+1		6
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe TC	4		-1	3
Ingénieur hors classe	0	+1		1
Ingénieur principal	3		-1	2
Agent de maîtrise principal	18		-2	16
Adjoint technique	151		-21	130
TOTAL	450	+31	- 139	342

DIT que la dépense correspondante sera inscrite aux budgets correspondants.

VOTE

Pour : 37

Contre :

Abstention : 2 (M. Zlowodzki, Mme Le Foll)

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



ajouté sur le site de la ville le : 6 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20241205-24-120-AI
Date de télétransmission : 05/12/2024
Date de réception préfecture : 05/12/2024

